

Actions FOQUALE 87 - 2016-2017

Nom : réseau FOQUALE lycée Marcel Pagnol

Département : Haute-Vienne

Ville : Limoges

Titre du projet : dispositif d'accueil pour les élèves de collèges exclus définitivement

Thème(s) du projet : Prévention du décrochage - Le climat scolaire

Constat(s) et analyse de départ, définition de la problématique

Tous les ans des collégiens sont exclus de leur établissement par conseil de discipline. Certains d'entre eux restent déscolarisés plusieurs semaines, le temps d'être inscrits dans un autre collège. Le dispositif proposé permettrait d'éviter ce « décrochage ».

Le réseau FOQUALE a repris un constat effectué régulièrement par les principaux de collèges lors de réunions de bassin à savoir les difficultés rencontrées avec certains élèves qui sont renvoyés d'établissement en établissement suite à des problèmes de comportement. Cette réflexion a été appuyée par les constats statistiques réalisés par les services départementaux dans un autre groupe de travail appelé « pôle élève. La difficulté de scolariser de nouveau très rapidement les élèves concernés est essentiel. La rupture scolaire renforce la fragilité des parcours de ces jeunes, qui bien souvent récidivent.

Parallèlement à ces réflexions, certains établissements avaient mis en place des dispositifs à l'interne dans le cadre de la lutte contre le décrochage.

Nourri de toutes ces réflexions le réseau FOQUALE a alors proposé de créer un dispositif départemental inédit.

Objectifs du projet (en relation avec le projet d'établissement)

1. Eviter le décrochage scolaire
2. Eviter la récidive
3. Préparer la re-scolarisation
4. Travailler le projet d'orientation.

Description du projet : organisation pédagogique et modalités de mise en œuvre

Le projet concerne essentiellement des élèves inscrits dans les collèges de Limoges et sa périphérie mais il pourra s'étendre aux collèges du département dans la mesure où le transport est possible.

Contexte local : dans une académie rurale, Limoges occupe une place spécifique en étant une ville de 140000 habitants avec plusieurs quartiers habités par des populations fragiles aux revenus très modestes. D'où le classement de plusieurs collèges en REP et REP+ du fait des indicateurs sociaux constatés.

Organisation pédagogique :

1- Accueil de l'élève dans le dispositif : le jeune qui est concerné par une mesure conservatoire est accueilli au collège X de Limoges le lundi matin ou le mercredi matin qui suit son éviction. Il est reçu dans un premier temps par deux chefs d'établissement ou adjoints volontaires (de collège ou lycée). L'entretien portera sur le respect du règlement intérieur d'un établissement scolaire, sur l'analyse des bulletins trimestriels et sera basé sur l'échange constructif mais ferme pour amener le jeune à prendre conscience de ses actes. La durée de l'entretien peut être fixée à une heure, plus ou moins

selon les jeunes concernés. Pendant l'entretien les objectifs du dispositif qui l'accueille lui sont expliqués.

2- Visite du dispositif : le jeune est alors pris en charge par l'AED dédié, voire une autre personne (CPE ou principal du collège X) pour une visite des locaux et une explication de la grille horaire. Cette visite pourra être accomplie en présence de la famille de l'élève.

3- Séances de cours : en fonction de la classe d'origine du jeune le planning prévoit des séances de Français, histoire et géographie, mathématiques et autres disciplines au programme.

4- Séances de médiation éducative : en présence d'un médiateur de quartier ou autre personne formée CPE, enseignant, AED,...)

5- Interventions d'associations de quartier, de la PJJ, de l'ALSEA ou autre structure pour travailler sur le volet éducatif et citoyen.

6- Préparation à la re-scolarisation : en fin de période l'élève aura un entretien de re-scolarisation sur le modèle de celui qui existe actuellement en présence du chef d'établissement d'accueil et de la conseillère technique des services sociaux pour faire le point sur la situation et la motivation de l'élève. Le chef d'établissement, son adjoint ou le CPE du collège X y sera convié.